

PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



Ile-de-France Agriculteur



1

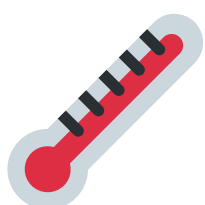
L'AIDE AU RENOUELEMENT DES AGROÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE



Du 4 Janvier 2021 au 31 décembre 2022
Enveloppe close 135 millions d'euros, complétée jusqu'à 215 millions d'euros, qui y était dévolue, a en effet été en totalité sollicitée.

2

AGROÉQUIPEMENTS FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES



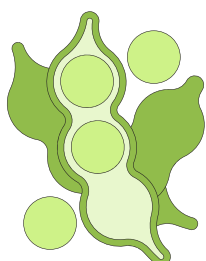
Programme d'aide aux investissements : 2 000 € minimum et maximum 150 000 € par demandeur (300 000€ pour les CUMA).



1er appel à projet fermé : 4 janvier 2021 au 2 juillet 2021.
Enveloppe mobilisée à un peu plus de 50 % (36 M€ sur les 70 M€).
2 appels à projet : du 12 juillet au 31 décembre 2022 dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles.
(40% prise en charge pour la protection contre le gel/grêle ; 30 % pour les autres protection)

3

PLAN PROTÉINES VÉGÉTALES



Deux mesures proposées :

- **Amont : concernant les investissements matériels**
- **Aval : concernant la structuration de filière**



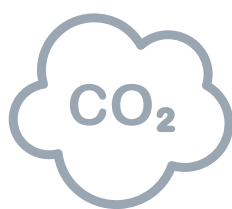
Mesure amont : deux guichets pour les investissements dans les exploitations pour le développement des protéines végétales : 42 Millions d'euros consommés



Un troisième dispositif d'appel à projet sera potentiellement ouvert au second semestre
Mesure aval : Dépôt de dossier ouvert pour la structuration de filière du 02/12/2020 au 31/12/2022 : sur 50 Millions d'euros, 75 % ont été consommé mi-avril.

4

BON DIAGNOSTIC CARBONE



Enveloppe dotée de 10 millions : Financement à hauteur de 90% de l'accompagnement (et des analyses de terre si option agro-pédologie) pour les nouveaux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans

- Avril 2021 : Sélection des Chambres d'agriculture
- Avril 2023 : Fin de la réalisation des diagnostics carbone.

5

PROGRAMME "PLANTONS DES HAIES !"



Enveloppe dotée de 50 Millions d'euros dont 1,4 millions pour l'Île-de-France.



1er trimestre 2021 : Appel à projet "Animation" (volet B) : 6 structures retenues

23 Juillet : 2 appels à projet "Investissement" (volet A) : Plantation des haies (Taux d'aides : 90%) et implantation d'arbres intraparcellaires (Taux d'aides : 80%)

 Dispositif ouvert

 Dispositif fermé

 Dispositif bientôt ouvert

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE
ACCOMPAGNE
LE PLAN
DE RELANCE



PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



Ile-de-France Agriculteur



6

PANIER FRAICHEUR

Enveloppe de 30 Millions pour 2021/2022. Subvention exceptionnelle jusqu'à 80% du projet.



Appel à candidature jusqu'au 2 juillet

7

PLAN DE STRUCTURATION DES FILIÈRES

Aide aux dépenses immatérielles et matérielles : investissement, recherche et développement, salaire, charge, prestation...



Dépôt des dossiers du 2 septembre 2020 au 31 décembre 2022 : enveloppe consommée

8

CERTIFICATION HVE

Crédit d'impôt : 2500€, cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique dans la limite d'un plafond global par exploitation (5000€).

Ce crédit d'impôt sera applicable pour deux années. Les exploitations agricoles avec une certification valide au 31/12/2021 et celles nouvellement certifiées en 2022 peuvent y prétendre.

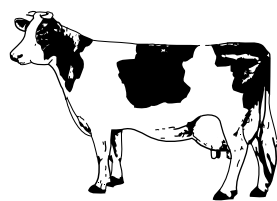


9

PACTE "BIOSÉCURITÉ - BIEN-ÊTRE ANIMAL

Taux d'aide : jusqu'à 40% (possibles bonifications JA, zones spécifiques, projets collectifs, GIEE,..).

Ouverture de la mesure depuis début 2021, pour 2 ans.



10

TOURISME DURABLE

- Enveloppe de 50 Millions pour 2021/2022 (48 millions volet 1 : restaurants, volet 2 hébergement touristique ;
- 2 millions appel à projet Slow Tourisme



Avril-juin : enveloppe de 48 millions volet 1 et 2 au fil de l'eau



7 avril au 14 juin : 1er appel à projet Slow Tourisme (volet 3)



Septembre 2021 : 2ème appel à projet Slow Tourisme (volet 3)

11

CHÈQUE FRANCE NUMÉRIQUE

Chèque forfaitaire de 500 euros pour couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation, supportées par des entreprises de moins de onze salariés.

Pour les factures datées entre le 28 janvier 2021 et le 30 juin 2021, jusqu'au 31 juillet 2021. Attention : le télé-service pourra fermer plus tôt.



Dispositif ouvert



Dispositif fermé



Dispositif bientôt ouvert

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE
ACCOMPAGNE
LE PLAN
DE RELANCE



PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



Ile-de-France Collectivité



1

AGRICULTURE URBAINE

Aide au financement des dépenses d'investissement permettant d'étendre ce type de surface et d'améliorer les structures existantes par l'installation de nouveaux matériels :



- Agriculture urbaine : l'appel à projets « Quartiers fertiles » piloté par l'ANRU 10 M€
- Jardins partagés : des appels à projet seront organisés au niveau départemental, sous l'égide du préfet de département 20 M€



15 Avril : 3ème appel à projet "Les Quartiers Fertiles", jusqu'au 16 juillet 2021

2

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le taux d'aide est de 70% du budget du projet avec un plafond maximum de 100 000€



- A-1 - Pour l'émergence de nouveaux PAT : 5,3 M€
- A-2.1 - Essaimage de projets existants
- A-2.2 - Projets innovants
- L'investissement dans les PAT dits « labellisés » ou « reconnus » ou en cours de labellisation pour financer les feuilles de route existantes ou accroître leur portée → Volet B



Du 1er décembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021: le volet A-1 Puis seconde vague de 1er mars au 15 avril 2021



Du 1er mars au 15 avril 2021 : le volet A-2.1 et A-2.2



Du 24 mars au 9 septembre 2021 : appel à candidature

3

SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES

Doté d'un budget de 50 millions pour :



- l'investissement en matériel pour cuisiner des produits frais (essoreuses, robot coupe légumes, éviers,...), lutter contre le gaspillage alimentaire, substituer les contenants en plastique, informer les usagers
- l'investissement immatériel (logiciels de suivi, réalisation de supports de communication...)
- des prestations intellectuelles (accompagnement, bureau d'études, audits, formation des personnels...).



Aide ouverte depuis le 8 février

4

PROGRAMME "PLANTONS DES HAIES !"

Enveloppe dotée de 50 Millions d'euros dont 1,4 millions pour l'Île-de-France.



1er trimestre 2021 : Appel à projet "Animation" (volet B) : 6 structures retenues



23 Juillet : 2 appels à projet "Investissement" (volet A) : Plantation des haies (Taux d'aides : 90%) et implantation d'arbres intraparcellaires (Taux d'aides : 80%)



Dispositif ouvert



Dispositif fermé



Dispositif bientôt ouvert

PLAN DE RELANCE AGRICOLE

Une opportunité pour tous les acteurs du territoire

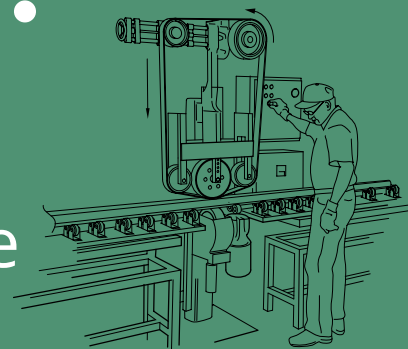
Préparer l'agriculture de demain et reconquérir notre souveraineté alimentaire n'engagent pas seulement les agriculteurs. Tous les acteurs du territoire peuvent se mobiliser autour de cette transformation.

Plusieurs dispositifs du Plan de Relance s'adressent donc directement aux collectivités : une opportunité à saisir !

PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



Ile-de-France
Opérateur économique



1

MESURES D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS



Financement de formation et d'investissement, ce dernier se divise en 3 volets :

- Volet A : Systèmes d'information
- Volet B : Conseil externe
- Volet C : appui au développement pour les nouvelles AOP réalisant la mission de négociation collective



Action "formation" : fermée depuis le 19 février



Action "investissement" : ouvert depuis le 26 mai jusqu'au 31 décembre 2022

2

RENOUVELLEMENT FORESTIER



Volet 1 : reconstitution des peuplements sinistrés (scolytes ou autres causes) : 80 % d'aide

Volet 2 : adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique : 60 % d'aide

Volet 3 : conversion de peuplements pauvres pour atténuer le changement climatique : 60 % d'aide



19 février 2021 : Ouverture des guichets et date limite de dépôt des demandes d'aide le 31 décembre 2021.

3

MODERNISATION DES ABATTOIRS

Investissements liés à la modernisation ou reconstruction des outils d'abattage et de première transformation, formation

- Financement à hauteur de 40% maximum du montant des dépenses éligibles, l'aide est plafonnée à 2 000 000 € par projet.
- Montant minimal de dépenses éligibles
 - 10 000 € pour les projets portant uniquement sur la protection animale, la formation, l'audit ou les abattoirs mobiles
 - 50 000 € pour les autres projets



Dépôt des candidatures du 15 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, dans la limite des crédits disponibles



Dispositif ouvert



Dispositif fermé



Dispositif bientôt ouvert



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE
ACCOMPAGNE
LE PLAN
DE RELANCE

